

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Octobre 2022

Commune de
PAULHAN

N° 2022/10/08

Date de la convocation	10/10/2022
	Votes : 24
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 03	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, ROIG José, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr GUERIN Grégory à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Admission en non-valeur

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221017-2022-10-08-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que par courrier en date du 20 juillet dernier, le comptable public a demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur l'admission en non-valeur des dettes faisant relatives à des redevances du budget Commune.

Il sollicite de ce fait l'admission en non-valeur de ces produits pour la somme de 4.146,82€.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par Monsieur le Receveur Municipal pour la somme de 4.146,82€,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget Commune, section de fonctionnement chapitre 6541.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221017-2022-10-08-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022